

INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie
180 Boulevard de Charavines
38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19
Code NAF : 8559 A
www.formation-velo.com

DEVIS de formation

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous vous adressons un devis pour la formation professionnelle continue suivante :

Recyclage Secourisme appliqué à l'encadrement du Cyclisme

Dates de la formation en centre : **du 14 au 15 novembre 2019**

Durée de la formation en centre : **14 heures - 2 jours répartis comme suit :**

- 14 novembre 2019 : 8h30-12h/13h30-17h
- 15 novembre 2019: 8h30-12h/13h30-17h

Lieu de la formation : **Base Départementale de Loisirs de Salavas
245 Chemin de la Vernède
07150 Salavas**

Participant :

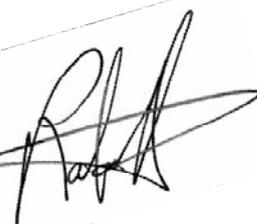
Coût pédagogique de la formation : **290 € Net de taxe** (organisme de formation non assujetti à la TVA)

Frais d'hébergement / restauration : **A la charge des participants.**

Les intervenants qui assureront la formation sont spécialisés dans ce domaine et vous apporteront toutes les compétences pour atteindre les objectifs visés et détaillés dans le programme ci-joint.

Bon pour acceptation
Signature et Tampon

IFV Institut de Formation du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com



Responsable formation



INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie
180 Boulevard de Charavines
38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19
Code NAF : 8559 A
www.formation-velo.com

PROGRAMME FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE : Recyclage Secourisme appliqué à l'encadrement du Cyclisme

L'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Recyclage Secourisme appliqué à l'encadrement du Cyclisme**

Nature et caractéristique des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Objectif : spécialement adaptée aux accidents VTT, la formation permet de recycler le PSC1 (ou AFPS), avec un contenu plus développé sur la gestion des accidents que les moniteurs VTT peuvent rencontrer. (gestes et cas concrets)

Durée : **14 heures** en centre de formation, réparties sur **2 jours**.

Horaires :

- 14 novembre 2019 : 8h30-12h/13h30-17h
- 15 novembre 2019: 8h30-12h/13h30-17h
-

Programme de la formation :

Secourisme général :

- le secouriste, la chaîne des secours et l'alerte
- l'obstruction brutale des voies aériennes
- les hémorragies externes
- l'inconscience et l'arrêt cardio-respiratoire
- la défibrillation automatisée externe
- les détresses vitales, les malaises et la maladie
- les traumatismes des os et des articulations
- la surveillance et l'aide au déplacement

Situations spécifiques à l'activité VTT :

- gestion d'un secours en milieu isolé
- prise de décision
- gestion d'un secours hélicoptéré
- le MAM, les affections liées au froid...
- matériel et pharmacie du moniteur

Evaluation des acquis de formation : Evaluation finale sous forme de mise en situation

Sanction de la formation : remise du niveau Recyclage « Premiers Secours Civiques niveau 1 » et d'une attestation de fin de formation

Niveau de connaissances préalables nécessaire

Cette formation s'adresse aux professionnels de l'encadrement cycliste souhaitant recycler leur diplôme PSC1 (ou AFPS) et approfondir les connaissances spécifiques du secouriste appliquées à l'activité VTT. Le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau suivant :

- ✓ Etre titulaire ou en cours de formation d'un diplôme d'encadrement cycliste (BEES, BPJEPS ou UCC des activités cyclistes, CQC VTT, CQP EMV...)
- ✓ Etre titulaire d'un premier niveau de secourisme (PSC1, AFPS)

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. En fin de journée un temps de bilan oral est prévu avec les participants pour lever les difficultés et ajuster la formation aux attentes. En fin de formation un bilan est remis aux stagiaires sous forme de questionnaire afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés rencontrées.

Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu **du 14 au 15 novembre 2019** à **Base Départementale de Loisirs de Salavas-245 Chemin de la Vernède-07150 Salavas**

Elle est organisée pour un effectif de 15 stagiaires.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- ✓ Cours théoriques sur les différents traumatismes et accidents (connaissance, gestes..)
- ✓ Exemple de cas concrets et démonstration
- ✓ Mise en situation
- ✓ Formation en présentiel

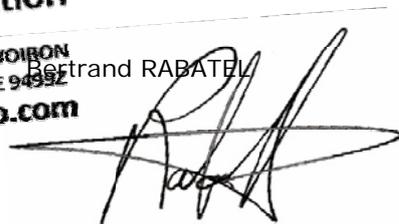
L'intervenant pour cette formation, Florian BOUTEILLER est pisteur secouriste alpin et artificier, accompagnateur en montagne, moniteur de VTT, formateur secouriste et spécialiste du milieu montagnard et enneigé

Fait en double exemplaire, à Voiron, le 17/09/2019

Pour l'organisme de formation

IFV Institut
de Formation
du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9493Z
info@formation-velo.com

Bertrand RABATEL



Responsable formation



Domaine de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A

www.formation-velo.com

Organisme de formation enregistré sous le N° 82 38 05102 38 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.